



## COVID-19 : RÉVISION DU PROTOCOLE POUR LES CÉLÉBRATIONS

Vous trouverez ci-dessous une mise à jour importante des normes relatives aux lieux de culte et à leur usage lors des célébrations; elle est en vigueur depuis le 3 août 2020. Cette mise à jour vous est communiquée avec l'accord de Mgr Denis Grondin. À ce sujet, vous trouverez aussi, en annexes à ce Relais, la révision du protocole sanitaire publié par l'Assemblée des Évêques du Québec (AECQ) pour les messes, de même qu'une affiche produite par la CNESST. Dans le document de l'AECQ, les changements sont en surbrillance jaune. Il sert de base pour les autres types de célébrations, ainsi que pour les 10 indications qui suivent, lesquelles s'appliquent autant aux paroisses qu'aux communautés religieuses bénéficiant d'un aumônier.

### MISE À JOUR POUR LE DIOCÈSE DE RIMOUSKI :


1. **Tous les types de célébrations**, avec ou sans eucharistie, dans les édifices réouverts au culte (messes, mariages, funérailles, baptêmes, célébrations de la Parole, heures d'adoration, veillées de prière, etc.) **sont désormais autorisés** si les conditions sanitaires exigées par la santé publique sont strictement respectées.
2. Il revient aux **prêtres responsables de paroisses** (modérateurs, curés, prêtres-administrateurs) de déterminer ce qu'il convient de célébrer selon les besoins, les possibilités et les disponibilités de leurs milieux. Ils prendront ces décisions en concertation avec leur équipe pastorale et les assemblées de fabriques concernées.
3. La présence d'un maximum de 250 personnes est autorisée, mais elle devra être ajustée en fonction de la capacité d'une église d'accueillir un certain nombre de fidèles tout en respectant une **distanciation physique de 1.5 mètres en position assise**. Lors des déplacements, la règle des 2 mètres doit continuer à être respectée. (La distanciation physique ne s'applique pas aux unités familiales pour les membres entre eux.)
4. Pour être **admis dans une église**, la vérification de l'absence de symptômes de la COVID-19, la distanciation de 2 mètres, la désinfection des mains à l'entrée et le port du couvre-visage demeurent obligatoires. Les personnes demeurant assises peuvent retirer provisoirement leur couvre-visage, mais celui-ci doit être remis lors des déplacements (entrée, communion, sortie).

Toutes les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou de la grippe, qui font de la fièvre, qui reviennent de voyage ou qui ont été en contact récent avec une personne infectée ne sont pas admises.

5. La présence des **chorales et le chant des fidèles** demeurent interdits. Une seule personne chargée de l'animation et du chant, de même qu'un seul accompagnateur pour la musique (orgue, guitare, etc.), sont autorisés en conservant une distanciation de 2 mètres entre eux.
6. Le **célébrant et les intervenants** dans le chœur peuvent retirer leur couvre-visage pendant la célébration. Il doit être remis pour la communion ou lors de contacts rapprochés (comme au moment du baptême, pour une procession d'entrée ou de sortie, par exemple).
7. La reprise du culte de fait de manière **progressive et varie selon les milieux**. Toutes les églises ne sont pas nécessairement réouvertes et ce qui peut se faire dans une paroisse peut ne pas être possible dans une autre. C'est normal, car de nombreux éléments sont à prendre en compte : la capacité d'accueil d'un lieu de culte, la disponibilité d'un président prêtre ou laïque pour une célébration, l'accord des équipes pastorales et des assemblées de fabrique, la mise en place d'équipes de bénévoles pour l'accueil à l'église, la gestion sanitaire des célébrations et la désinfection des lieux. **Car la pandémie n'est pas encore terminée.** Donc, la reprise des activités pastorales habituelles et des réunions autres que celles des assemblées de fabrique ou des équipes pastorales mandatées n'est pas encore autorisée.
8. Les célébrations dans les **foyers, centres d'accueil, CLSC, hôpitaux, pour des associations, des petits groupes**, etc., demeurent interdites. Les célébrations **en plein air** (comme pour la fête de l'Assomption le 15 août dans certains milieux, par exemple) sont autorisées à la condition que la santé publique en soit informée à l'avance et que les normes imposées soient strictement respectées : maximum 250 personnes, distanciation physique de 2 mètres, port du masque, chant des fidèles interdit, etc...
9. La distribution à usage unique des **Prions en Église et des feuillets paroissiaux** est permise à la condition de les déposer à leur lieu de distribution 24 h avant l'événement. Les fidèles se servent eux-mêmes en passant.
10. Pour la cueillette des offrandes (**quêtes**), on évitera de passer par les rangées, mais on installera un panier ou un tronc à un endroit approprié dans lequel les fidèles déposeront leur offrande à l'entrée ou à la sortie.

Pour toutes questions relatives à cette mise à jour, contactez le prêtre responsable de votre paroisse. La prise de décisions lui appartient.

Merci de votre collaboration.

  
Yves-Marie Mélançon, v.é., chancelier  
Le 6 août 2020



## MODÈLE DE PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES MESSES

### (DOCUMENT DE BASE POUR TOUS LES AUTRES RITES)

On suivra en tous points les directives gouvernementales en santé publique.

La distance de 2 m doit être observée en tout temps par les personnes présentes à l'église, sauf lorsqu'elles sont assises, la distance pouvant alors être de 1.5 m.

Le port du masque est obligatoire en tout temps dans l'église, surtout si la distance de 2 m ne peut pas être respectée. Celui-ci ne pourra être retiré que lorsque les personnes demeurent à leur place.

Le produit désinfectant pour les mains doit obligatoirement être constitué d'une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %.

Les produits de nettoyage à utiliser sont ceux recommandés par la Santé publique :

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>.

L'utilisation des affiches gouvernementales pour lavage des mains, étiquette respiratoire ou port du masque ou couvre-visage est encouragée.

On s'abstiendra d'organiser des discussions ou des cafés avant ou après les célébrations.

#### 1 PRÉPARATIFS À LA SACRISTIE

- 1.1 L'accès à la sacristie est limité au maximum pour y favoriser la distanciation physique.
- 1.2 Le lavage des mains est obligatoire en entrant dans la sacristie.
- 1.3 Le lavage des surfaces utilisées est obligatoire avant tous préparatifs pour la messe.
- 1.4 Le lavage des vases sacrés à l'eau et au savon est obligatoire avant et après chaque célébration.
- 1.5 Le lavage des mains est obligatoire immédiatement avant la manipulation du pain d'autel, du vin et des vases sacrés.
- 1.6 Les linges d'autel seront propres, y compris les corporaux, lavés à l'eau et au savon après chaque utilisation. Interdiction de réutiliser les linges d'autel sans qu'ils aient été lavés auparavant.
- 1.7 Prévoir une poubelle ouverte ou dont le couvercle s'actionne au moyen d'une pédale.

#### 2 PRÉPARATIFS DE L'ÉGLISE

- 2.1 S'il y a une salle de toilette accessible au public depuis l'église, elle ne sera accessible qu'en cas d'urgence.
- 2.2 Faire des marques à tous les 2 m dans les allées empruntées pour recevoir la communion. Répéter cela pour chaque poste de distribution de la communion.
- 2.3 Les places où pourront s'asseoir les fidèles seront prédéfinies afin d'assurer une distance de 1,5 m entre les fidèles ou entre les gens d'une même maisonnée. Par exemple, interdire l'accès à deux rangées de bancs sur trois, à l'une des extrémités des bancs, etc. Sur cette base, déterminer le nombre de personnes maximum pouvant être admises.
- 2.4 Les personnes d'une même maisonnée n'ont pas à respecter la distance de 1,5 m, et peuvent donc partager le même banc.
- 2.5 Les places non accessibles seront indiquées par des cordes ou autrement qui en empêcheront l'accès.
- 2.6 Les places accessibles sont nettoyées après chaque célébration. Prévoir le temps suffisant pour procéder au nettoyage.
- 2.7 Les bénitiers sont vidés de leur contenu.

- 2.8 Prévoir du désinfectant à main à toutes les portes d'entrée de l'église.
- 2.9 Au début de la célébration, les vases sacrés, le vin et l'eau sont déposés soit sur une petite crédence près de l'autel, soit sur un plateau déposé sur la crédence. De manière habituelle, il n'y aura pas de servants de messe.
- 2.10 Prévoir du désinfectant à main à la crédence pour l'usage du président et des ministres de la Communion.
- 2.11 Prévoir deux corporaux : l'un devant le président avec la patène et le calice, et l'autre un peu plus loin sur le côté, avec les ciboires et les autres calices, au besoin. Celui devant le président sera déplié dès le début de la célébration. Ils seront changés après chaque célébration.
- 2.12 Prévoir un lutrin et un micro à l'usage exclusif du lecteur, qui n'utilisera pas l'ambon, qui est réservé au président pour la proclamation de l'Évangile et l'homélie.
- 2.13 Prévoir un lutrin et un micro à l'usage exclusif de l'animation du chant si elle est faite depuis le sanctuaire. Ce poste doit être distant de 2 m à la fois de l'ambon et de l'autel. Il sera désinfecté avant chaque célébration.
- 2.14 Le poste de l'organiste (banc, clavier et toute autre surface qu'il touche) sera nettoyé minutieusement entre chaque usage si l'orgue est utilisé par une autre personne.
- 2.15 Nettoyer l'ambon, le siège du président et son lutrin.
- 2.16 Prévoir des sièges pour le lecteur et pour l'animateur de chant, distants d'au moins 1,5 m l'un de l'autre. Ils seront lavés avant la célébration.
- 2.17 On s'abstiendra de faire intervenir un ensemble choral en toutes circonstances ou de faire chanter les participants. S'il y a lieu, un seul chanteur interviendra à une distance supérieure à 2 m du public.
- 2.18 Pendant la célébration, le sanctuaire de l'église sera interdit à toute personne qui ne remplit pas une fonction liturgique.
- 2.19 Prévoir du désinfectant à main et déposer un corporal sur une petite table placée près de chacun des postes de distribution de la communion pour l'usage des ministres de la Communion.
- 2.20 On évitera la concélébration. Si elle a lieu, on aura prévu un calice pour la communion de chaque ministre. En aucun cas, on ne communiera au même calice à plusieurs, même par intinction.
- 2.21 Prévoir une affiche à l'entrée de l'église qui rappelle les conditions d'entrée : ne pas avoir de symptômes de la COVID-19, ne pas avoir été en contact avec une personne qui présente des symptômes, n'utiliser que les places désignées, suivre les indications pour les déplacements, le port du masque est obligatoire.
- 2.22 Si l'église est dotée d'un appareil de ventilation mécanique, il doit être actionné pour toute la durée de la célébration et il doit être bien entretenu. Recommandations : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3011-climatiseurs-mobiles-ventilateurs-milieux-soin-covid19>. Autrement, il est nécessaire d'assurer la meilleure circulation d'air possible, en laissant le plus grand nombre de portes et fenêtres ouvertes.

### 3 L'ACCUEIL

- 3.1 Autant que possible, s'organiser pour que les gens n'aient pas à toucher les portes pour entrer en les laissant ouvertes.
- 3.2 Des bénévoles désignés sont postés près des entrées de l'église et s'assurent du respect des consignes par tous les participants.
- 3.3 Le président de l'assemblée s'abstient d'être présent à l'entrée pour accueillir les gens.
- 3.4 Lavage ou la désinfection des mains avec un produit approprié est obligatoire à l'entrée de l'église. Afficher l'information suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000440/>
- 3.5 Lorsque c'est possible, on privilégiera la projection sur écran pour favoriser la participation de l'assemblée. On encouragera les fidèles à apporter leur livret de

participation personnel. Si des documents à usage unique sont distribués, ils seront disposés 24 h à l'avance sans que personne ne les touche.

- 3.6 On admettra dans l'église qu'un maximum de 250 personnes ou moins pour permettre de respecter la distance de 1,5 m entre elles. On ne dépassera pas 50 % de la capacité maximale de l'église.
- 3.7 Toutes les personnes qui présentent les symptômes de la COVID-19 ou de la grippe, qui font de la fièvre, qui reviennent de voyage ou qui ont été en contact récent avec une personne infectée ne sont pas admises.

#### 4 LE DÉBUT DE LA CÉLÉBRATION

- 4.1 Immédiatement avant le début de la célébration bien expliquer les consignes aux fidèles, notamment celles qui touchent la distribution de la communion.
- 4.2 La procession d'entrée est limitée au strict minimum : elle est composée du président et du lecteur (un seul par célébration) et prend le plus court chemin entre la sacristie et le sanctuaire.
- 4.3 Il n'y a pas de servants de messe sauf exception.
- 4.4 Une distance de 2 m doit être constante entre les membres de la procession.
- 4.5 On n'apporte aucun objet liturgique dans la procession : ni croix, ni lectionnaire, ni évangélaire, ni encens.
- 4.6 Le président s'incline devant l'autel et le vénère par un baiser sur le corporal.
- 4.7 Il rejoint son siège ou reste à l'autel pour l'introduction à la célébration, selon l'usage.

#### 5 DÉROULEMENT DE LA CÉLÉBRATION

- 5.1 Il n'y a qu'un seul lecteur qui utilise un lutrin et le micro près de l'ambon.
- 5.2 Si un animateur de chant est d'ordinaire situé dans le sanctuaire, il doit avoir son propre micro et son propre lutrin, distant de 2 m de l'ambon et de l'autel.
- 5.3 Si l'animateur de chant est situé au jubé, il sera à une distance de 2 m de l'organiste et de la balustrade du jubé.
- 5.4 Si le psaume est chanté, c'est à partir du poste de l'animateur de chant et pas de l'ambon.
- 5.5 Le président proclame l'évangile et donne l'homélie à partir de l'ambon ou de son siège de présidence.
- 5.6 On s'abstient de prêcher dans l'allée, près des gens, à moins qu'un espace n'ait été prévu à cette fin qui respectera la distance de 2 m entre le prédicateur et les fidèles.
- 5.7 Pour la cueillette des offrandes (quêtes), on ne passera pas un panier, mais on installera un panier ou un tronc à un endroit approprié dans lequel les fidèles glisseront leur offrande.
- 5.8 Il n'y a pas de procession des offrandes.
- 5.9 S'il y a des activités avec les enfants, appliquer les normes de la CNESST sur les garderies : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-services-garde.aspx>.

#### 6 À L'AUTEL

- 6.1 Le président utilise un désinfectant pour les mains avant d'approcher l'autel et de manipuler les vases sacrés.
- 6.2 Lorsque cette option aura été choisie, le plateau sur lequel ont été déposés les vases sacrés est déposé sur l'autel avant que le président ne s'y rende. Sinon, le président prend lui-même de la crédence les vases sacrés pour les déposer sur l'autel.
- 6.3 Le président ne place pas l'hostie qui lui est réservée avec les autres destinées aux fidèles, mais sur une patène qui lui est exclusive.
- 6.4 Le président place le calice et la patène sur le corporal devant lui et place les ciboires à consacrer sur un second corporal, en retrait plus loin sur l'autel.
- 6.5 Des pales seront déposées sur chacun des ciboires et calices et devront y demeurer jusqu'au moment de la distribution de la communion (pour éviter que les postillons du

président n'entrent dans les ciboires). Les pales seront retirées pour l'épiclesse et le récit de l'institution.

- 6.6 Il n'y a pas d'échange de la paix, à moins que ce ne soit en restant à sa place, en faisant signe de loin aux fidèles qui nous entourent, sans contact physique.

## 7 DÉROULEMENT DE LA COMMUNION

- 7.1 Bien identifier une allée différente pour aller communier et une autre pour un retour à sa place, afin d'éviter que les fidèles ne soient à moins de 2 m les uns des autres. Une telle organisation est nécessaire pour chaque poste de distribution de la communion.
- 7.2 Il est interdit d'avoir 2 files dans une même allée : parallèles dans la même direction ou en sens inverse.
- 7.3 Avant le début de la distribution de la communion, bien expliquer à nouveau les consignes de déplacement aux fidèles pour la communion. Les premières fois, il serait préférable d'avoir des bénévoles dans la nef pour aider à la circulation dans le respect des règles.
- 7.4 Le prêtre indique aux fidèles qu'ils sont libres de venir à la communion ou non.
- 7.5 Le président consomme en entier l'hostie qui lui est destinée au moment de la communion, sans la partager avec quiconque.
- 7.6 Le président seul communique au calice. S'il y a concélébration, prévoir un calice pour chacun des concélébrants.
- 7.7 S'il y a un diacre d'office, il ne communique qu'au Corps du Christ, ou prévoir un calice pour lui.
- 7.8 Le président se désinfecte à nouveau les mains après avoir communiqué et avant de distribuer la communion.
- 7.9 S'il y a des ministres ordinaires ou extraordinaires de la communion, ils se désinfectent les mains immédiatement avant que le président ne leur remette un ciboire : les ministres extraordinaires ne prennent pas eux-mêmes le ciboire sur l'autel. Il y aura le nombre le plus restreint possible de ministres de la Communion.
- 7.10 Tous les ministres de la Communion doivent porter un masque pour la distribution de la communion.
- 7.11 Puisque la communion se fera en silence, avant que ne débute la distribution de la communion, le président dit « le Corps du Christ » et l'assemblée répond « amen. »
- 7.12 Au moment de la communion, les fidèles sont invités à s'asseoir. Ils se placeront dans l'allée pour aller communier banc par banc, en commençant par ceux qui sont les plus proches de l'autel, au fur et à mesure qu'il y a de la place, en respectant les traces au sol qui indiquent les 2 m de distance avec les autres.
- 7.13 Le ministre de la Communion et le communicant gardent une bonne distance entre eux en étendant les bras au maximum. (Au besoin, une table peut être placée entre le ministre et le communicant pour imposer une distance minimale.)
- 7.14 Le ministre de la Communion dépose respectueusement l'hostie dans la main du communicant, sans toucher à sa main. Près de chaque poste de communion on placera une petite table sur laquelle sera déposé du désinfectant à main et un corporal : si par accident la main du ministre vient en contact avec celle du communicant, le ministre fait une pause, se désinfecte à nouveau les mains avant de poursuivre la distribution de la communion.
- 7.15 Le ministre et le communicant demeurent en silence pendant la distribution de la communion (on omet « le Corps du Christ » et « Amen »).
- 7.16 Il est interdit de prendre la communion pour une autre personne, qu'elle soit dans l'église ou à la maison.
- 7.17 Pour des raisons sanitaires, pour un temps limité, la communion se donne exclusivement dans la main. Jusqu'à nouvel ordre, la communion sur la langue est suspendue.
- 7.18 Une fois la communion reçue, on retourne à sa place par l'allée désignée à cette fin. Il est interdit de retourner à sa place par la même allée.
- 7.19 À la fin de la distribution de la communion, les ciboires vides sont déposés sur la crédence.

- 7.20 Après la communion, on ne purifiera pas les vases sacrés à l'autel, ils seront déposés sur la crédence et recouverts de linges d'autel.

## 8 LA PROCESSION DE SORTIE

- 8.1 Au moment de la sortie, on invitera les fidèles à quitter l'église banc par banc, à partir du dernier banc, d'une manière telle qu'une distance de 2 m les séparera toujours des autres fidèles. Éviter tout regroupement.
- 8.2 Si possible, s'assurer que les portes de sortie sont maintenues ouvertes pour éviter que les gens aient à leur toucher pour sortir.
- 8.3 La procession de sortie conduira le président à la sacristie.

## 9 APRÈS LA MESSE

- 9.1 On veillera immédiatement après la messe à nettoyer les places qui auront été utilisées.
- 9.2 Les poignées de portes, les rampes et autres objets touchés par les fidèles seront nettoyés.
- 9.3 On nettoiera l'ambon, le micro, le lutrin de l'animation de chant.
- 9.4 On nettoiera les fauteuils qui auront été utilisés dans le sanctuaire.
- 9.5 On nettoiera toutes les surfaces qui auront été touchées dans le sanctuaire.
- 9.6 On nettoiera le tabernacle, la clé, l'extérieur des vases sacrés qui y sont déposés.
- 9.7 Les vases sacrés seront purifiés à la sacristie après la messe, en utilisant la piscine pour éviter de consommer l'eau de la purification.
- 9.8 Après la purification, les vases seront lavés à l'eau et au savon.
- 9.9 Les linges d'autel seront placés dans un endroit isolé en attendant qu'ils soient lavés : on ne doit pas réutiliser ces linges avant qu'ils n'aient été lavés.
- 9.10 Toutes les surfaces utilisées à la sacristie seront nettoyées à nouveau.
- 9.11 Idéalement, on évitera les va-et-vient dans la sacristie entre les célébrations.
- 9.12 L'argent de la quête sera compté dans un local autre que la sacristie. Les personnes responsables de cette opération porteront des gants et une fois qu'ils auront terminé, ils déposeront l'argent trié et compté dans un sac fermé hermétiquement. Ils jetteront les gants et se laveront consciencieusement les mains avec du savon.

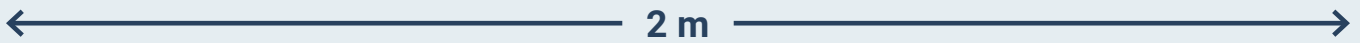




CORONAVIRUS (COVID-19)

## Mesures de prévention pour des lieux de culte sécuritaires

### LA DISTANCIATION PHYSIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS :



Respectez 2 mètres de distance de l'arrivée à la sortie et 1,5 mètre lorsque vous êtes à votre place



Respectez le sens unique de la circulation afin d'éviter de croiser d'autres personnes



Respectez la limite maximale de 250 personnes



Évitez le contact direct pour les salutations et privilégiez l'usage de pratiques alternatives

### LES MESURES D'HYGIÈNE AUSSI :



Participants, portez un couvre-visage (peut être retiré lorsque vous êtes à votre place)



Éternuez et tousez dans votre coude ou dans un mouchoir que vous jetterez aussitôt



Personnel du lieu de culte, portez un masque de procédure et une protection oculaire lorsque la distance de 2 mètres ne peut être respectée



Lavez vos mains pendant 20 secondes avant d'entrer et le plus souvent possible par la suite

### ASSUREZ-VOUS ÉGALEMENT DE :



Laisser les portes ouvertes au début et à la fin du service religieux



Désinfecter régulièrement les surfaces fréquemment touchées

Ligne d'information COVID-19 :  
1 877 644-4545

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Pour joindre un inspecteur  
de la CNESST : 1 844 838-0808